

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE MARDI 30 SEPTEMBRE 2014 À 19H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL.

Séance dûment convoquée par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil le 23 septembre 2014 et par avis publics affichés le 23 septembre 2014.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Mylène Le Cavalier et M. Clément Légaré.

Étaient également présents M. Pascal Caron, directeur général et Mme Lynda Foisy, secrétaire-trésorière.

140112 REFINANCEMENT PERMANENT RÈGLEMENT 178-98

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

SECONDÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins des Trois Vallées pour son emprunt de 33 884\$ par billets en vertu du règlement 178-98, au taux de 4,49%, et échéant en série de 5 ans comme suit:

Remboursement en capital	
6,200\$	6 octobre 2015
6,500\$	6 octobre 2016
6,800\$	6 octobre 2017
7,100\$	6 octobre 2018
7,284\$	6 octobre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi annuellement.

ADOPTÉE

140113 RANG DES VENTS – AUTORISATION CHARGEMENT DE GRAVIER

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de deux entrepreneurs pour effectuer des travaux de chargement de 2500 tonnes métriques de gravier sur le Rang des Vents;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et que les deux soumissions sont conformes aux exigences du cahier de charges :

Excavation Miller 2014 17,23\$ / t.m. pour un total de 43 086,88\$ incluant les taxes

Excavation R.B. Gauthier inc. 20,31\$ / t.m. pour un total de 50 775.00\$ incluant les taxes

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser les travaux de chargement de gravier sur le Rang des Vents par Excavation Miller 2014 conformément à la soumission déposée le 11 septembre 2014.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient appropriées du fonds réservé voirie;

QUE toute subvention obtenue dans le cadre du programme PAARRM soit attribuée à ces travaux.

ADOPTÉE

140114 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Peter L. Venezia propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général